



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5072116

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 12284
N/REF : 8/06/2025 0H33 C:000839 I:15659
V/REF : Contrat N°012284 du 20/05/2025

**SDC SORELLA
S/C CITYA PERI
7 PLACE GABRIEL PERI
30000 NIMES**

IMMEUBLE : SORELLA
55 RUE PAUL NICOLAS
44 IMPASSE MIREILLE
30000 NIMES

Nîmes, le 18 Juillet 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : BATIMENT A & B - 44 RUE PAUL NICOLAS - 55 IMPASSE MIREILLE - NIMES
55 LOTS - IMMEUBLE NEUF ANNEE 2025

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

Donneur d'ordre : Mme A DUFOY

AU PREALABLE, INFORMER LE SYNDIC PAR COURRIEL DE LA DATE D'INTERVENTION
ET POUR RECUPERER LES ACCES

MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE MIXTE HYDROCUREUR POMPEUR TYPE 4X4
Y COMPRIS SON TECHNICIEN SPECIALISE ELECTROMECHANIQUE

EN PARTIE COMMUNE, A L'EXTERIEUR ENTRE LES BATIMENTS A ET B :

1- ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU POSTE DE RELEVAGE, COMPRENANT :
POMPAGE ET NETTOYAGE HYDRAULIQUE HAUTE PRESSION DU POSTE DE RELEVAGE
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES PIECES (2 POMPES, FLOTTEURS, BARRES DE
GUIDAGE, ETC...)
NETTOYAGE DU PANIER DEGRILLEUR SI BESOIN
VERIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DES DEUX POMPES ET DE L'INSTALLATION
ELECTRIQUE
TEST D'ETANCHEITE ET DU BON FONCTIONNEMENT DE L'ENSEMBLE
ÉVACUATION DES DECHETS EN CENTRE DE TRAITEMENT AGRÉÉ
TEST D'ETANCHEITE ET DU BON FONCTIONNEMENT DE L'ENSEMBLE
ÉVACUATION DES DECHETS EN CENTRE DE TRAITEMENT AGRÉÉ

EN PARTIE COMMUNE DANS LES SOUS-SOL :

2- MAINTENANCE ET ENTRETIEN DU SEPARATEUR A HYDROCARBURES, COMPRENANT :
VERIFICATION DE L'ETAT ET DU BON FONCTIONNEMENT DU FLOTTEUR
VERIFICATION DE LA PRESENCE OU NON D'HYDROCARBURE
POMPAGE DU SEPARATEUR SI NECESSAIRE
TRANSPORT ET ELIMINATION DES DECHETS EN CENTRE DE TRAITEMENT AUTORISE

OBSERVATION :



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5072116

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

EN CAS DE PRESENCE D'HYDROCARBURE, LES FRAIS D'ELIMINATION DES DECHETS
SERONT FACTURES 199 EUROS HT/ TONNE POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT
VERS UN CENTRE DE TRAITEMENT AGREE,
LA DELIVRANCE D'UN BORDEREAU DE SUIVI DE DECHETS CONFORMEMENT A LA
REGLEMENTATION EN VIGUEUR

FREQUENCE : UN PASSAGE PAR AN

OBSERVATIONS :

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juin de chaque année
et payable a 30 jours.

Prix de base du contrat : 420,00

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien Fosse/Pompe Rel./Séparateur	1/AN	420,00	420,00
TOTAL H.T.				420,00
T.V.A. a 20,00%				84,00
TOTAL T.T.C.En EURO				504,00

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN